



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement 2017-109

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CRÉATION DU « PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON »

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juin 2017, le règlement portant le numéro 2017-109 a été adopté.

Ce règlement établie la création du « PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON ».

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 8 juin 2017.

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe